

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 584 20 B0008 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SAULIEU (21)

Par arrêté préfectoral n° 90 du 25/01/2023, est organisée du **01/03/2023, à 09 h 00, au 31/03/2023 inclus, à 17 h 00, soit 31 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 8 MWc, sur le territoire de la commune de SAULIEU, déposée par la société **PORT SOLAIRE**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces des permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, en date du 17 octobre 2022,

est consultable :

- **sur support papier et sur un poste informatique :**

en mairie de SAULIEU (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie :

Les lundis, mardis, jeudis : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00

Les mercredis : de 8 h 30 à 12 h 30

Les vendredis : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

- **sur le registre dématérialisé à l'adresse :** <https://www.registre-dematerialise.fr/4434>

- **sur support papier en direction départementale des territoires**

Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1^{er} étage – bureau 101 – de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi,

- **sur le site internet de la préfecture**, pendant toute la durée, à l'adresse suivante :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de SAULIEU (21).

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **31/03/2023, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de SAULIEU, sièges de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4434@registre-dematerialise.fr

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public seront accessibles sur ce site dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4434>) pendant toute la durée de l'enquête.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place : port du masque, lavage des mains en particulier.

M. Jean-Claude CHARAVEL, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de SAULIEU (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| • Mercredi 1 ^{er} mars 2023 | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| • Lundi 6 mars 2023 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| • Mardi 14 mars 2023 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| • Mercredi 22 mars 2023 | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| • Vendredi 31 mars 2023 | de 14 h 00 à 17 h 00 |

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à M. BLANCHARD Romain – Société PORT SOLAIRE - Tel : 07 76 08 17 26

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. La Directrice Départementale des Territoires (DDT 21 – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAULIEU, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html>

Pour le préfet et par délégation ;
La directrice départementale des territoires ;

Signé

Florence LAUBIER